

Demande déposée le 30/05/2024	
Par :	Monsieur DUCOUM VINCENT
Demeurant à :	40 RUE DU FONT DE ROSCAT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	40 RUE DU FONT DE ROSCAT 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Référence cadastrale :	214 AM 546
Nature des Travaux :	Piscine

N° DP 063 214 24 G0088

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 30/05/2024 par Monsieur DUCOUM VINCENT, Madame DUCOUM AUDREY.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'une piscine ;
- sur un terrain situé 40 RUE DU FONT DE ROSCAT à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone **Ug**,

Vu l'affichage en mairie, le 03/06/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

**ARRETE**

**Article 1 :** La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

**Article 2 :** Les matériaux issus des terrassements seront impérativement évacués. Ils ne seront jamais répartis sur la parcelle.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 5 juin 2024

Le maire,



par délégation  
*Catherine PHAM*  
Adjoint au Maire,  
Catherine PHAM

**NOTA BENE :** 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*